

Communication conjointe

RITTMO agroenvironnement propose en exclusivité à ses adhérents un service payant concernant la réalisation d'actions de communication conjointe

La tarification de ce service dépendra du nombre et de la nature de(s) communication(s) conjointe(s) que vous souhaitez.

Le service proposé prévoit :

- La définition avec vous du (des) **sujet(s) de communication**. Les sujets doivent nécessairement être en accord avec la stratégie de communication de RITTMO. Il peut s'agir de résultats d'essais que nous aurions menés dans le cadre d'une collaboration avec vous, de sujets plus généraux en lien avec les actualités dans le domaine de la fertilisation ou de la revalorisation des déchets organiques (économie circulaire, économie d'énergie, 4 pour 1000), d'une actualité médiatique commune (présence sur un salon, ...).
- RITTMO identifiera pour vous différents **supports de communication possibles**. Posters, magazines scientifiques ou techniques spécialisés, presse régionale ou nationale, journaux en ligne, réseaux sociaux, ...
- RITTMO **mettra en œuvre** la communication, contactera les médias et organisera d'éventuelles rencontres au besoin, pré-rédigera les articles ...

Si vous souhaitez bénéficier de ce service, cocher la case « communication conjointe » du bulletin de demande d'adhésion. **Le responsable de la communication de RITTMO se chargera personnellement de ce travail pour vous**. Il prendra contact avec vous pour définir de façon précise votre demande à ce sujet et vous adressera une proposition de contrat reprenant nos engagements de service ainsi que le tarif de la prestation.